



Voiture en Procedure VGE, indemnisation

Par **La colombe**, le **23/01/2017** à **09:45**

Bonjour,

Je viens d'avoir un accident non responsable (il a grillé le stop)
l'expert est passé, et a déclaré le véhicule en procédure VGE.
Quelle indemnisation l'assurance est-elle obligée de me donner.

Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **23/01/2017** à **10:03**

bonjour

non responsable la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que vous avez droit à la valeur de remplacement si épave et au remboursement de tous les frais liés à l'accident

La valeur de remplacement: est celle que vous retrouverez sur internet ou les journaux gratuits pour un véhicule identique ou similaire

les frais annexes: dépannage, remorquage, gardiennage, carte grise, frais d'immobilisation ou de location de voiture, objets transportés endommagés...

Par **La colombe**, le **23/01/2017** à **10:11**

Merci pour votre réponse,

Autre question, je n'aurai plus confiance dans la voiture, j'aimerais que l'assurance me rembourse la voiture en totalité (c'est une voiture qui j'ai achetée 3 jours avant le sinistre pour un prix de 35000€)
est-ce possible

Par **chaber**, le **23/01/2017** à **10:32**

http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/indemnite-accident-responsable_149264_1.htm#.WIXNQH1uLYU

lisez le lien ci-dessus, cas similaire au votre

Par **EXPAUTO**, le **24/01/2017** à **15:31**

Bonjour,
Votre dernière demande est impossible, ça n'arrivera jamais

Par **chaber**, le **24/01/2017** à **15:57**

bonjour

[citation]Autre question, je n'aurai plus confiance dans la voiture, j'aimerais que l'assurance me rembourse la voiture en totalité (c'est une voiture qui j'ai achetée 3 jours avant le sinistre pour un prix de 35000€)
est-ce possible[/citation]il ne faut pas rêver.

Tout ce que vous pouvez prétendre se retrouve dans le lien qu je vous ai transmis.

A moins que le véhicule soit classé VEI et que votre contrat dommages prévoit une garantie en valeur d'achat.